

TOURAUT DURIEUX PERRET & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

400

ALAIN DURIEUX
ANCIEN BATONNIER

YVES TOURAUT
EMMANUEL PERRET
FRANÇOIS DAUPTAIN
FRANÇOIS MEURIN
CÉLINE QUOIREZ
VÉRONIQUE MEURIN
AVOCATS ASSOCIÉS

VINCENT JACQUEY
AVOCAT

BERTRAND DURIEUX
JURISTE

SA SAPAR
2 Avenue de la Bauve - Z.A. la BAUVE
77100 MEAUX

MEAUX, le 2 février 2000

Nos Réf. : 54056 - FM/NV SAPAR / RJ

Vos Réf. :

Cher Monsieur,

Je vous prie de trouver sous ce pli copie des conclusions prises dans l'intérêt de la SCP PERNEY & ANGEL et du CEPME devant la Cour d'Appel.

N'ayant pas eu de réponse à mon courrier du 7 janvier dernier quant à la signification du jugement rendu par le tribunal de commerce de MEAUX le 21 décembre 1999, je n'ai pu obtenir un retrait du rôle.

L'arrêt devrait être rendu dans la première quinzaine du mois de mars.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé.

D'autre part, l'avocat du CEPME vient de me contacter.

Il souhaiterait qu'avant même de recevoir les fonds des MUTUELLES DU MANS, nous lui adressions une délégation sur l'indemnité d'assurance à hauteur de la somme de 5.000.000 Frs.

Si vous deviez être trop occupé ces derniers temps pour que nous puissions faire le point, je vous remercie de bien vouloir m'adresser simplement un document par lequel vous acceptez de déléguer au CEPME une partie de l'indemnité d'assurance due par les MUTUELLES DU MANS à hauteur de 5.000.000 Frs.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

F. MEURIN

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS DU BARREAU DE MEAUX
26 RUE DES BORDIERS - 77100 MEAUX
TEL : 01 64 80 55 60 - FAX : 01 64 33 02 63

ADRESSEZ TOUTE CORRESPONDANCE : BP 136 - 77107 MEAUX CEDEX

CABINETS SECONDAIRES : 3, RUE DU PALAIS DE JUSTICE - 77120 COULOMMIERS - TEL : 01 64 75 00 76
1, PROMENADE DU BEL VÉDÈRE - 77200 TORCY - TEL : 01 64 80 55 57

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE - LE RÉGLEMENT DES HONORAIRES PAR CE QUI EST ACCEPTÉ

